



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME	SEANCE DU 18 OCTOBRE 2018 à VAUCANSON (PERIGNY) Sous la présidence de, M. Jean-François FONTAINE (Président),		
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	Autres membres présents : M. Christian PEREZ (jusqu'à la 10 ^{ème} question), Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 13 ^{ème} question), Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, M. Michel SABATIER, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (jusqu'à la 11 ^{ème} question), M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU (jusqu'à la 15 ^{ème} question), M. David BAUDON, M. Dominique GENSAC, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Vincent COPPOLANI, M. Éric PERRIN (jusqu'à la 13 ^{ème} question), autres membres du Bureau communautaire. Mme Elyette BEAUDEAU, M. Philippe BOUSSIRON, Mme Sally CHADJAA (jusqu'à la 15 ^{ème} question), M. Frédéric CHEKROUN (jusqu'à la 11 ^{ème} question), Mme Mireille CURUTCHET, M. Vincent DEMESTER, Mme Patricia DOUMERET, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD (à partir de la 9 ^{ème} question), Mme Magali GERMAIN, M. Didier GESLIN (jusqu'à la 13 ^{ème} question), Mme Bérangère GILLE, M. Christian GUÉHO, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (jusqu'à la 13 ^{ème} question), M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 15 ^{ème} question), M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 10 ^{ème} question), M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY (jusqu'à la 13 ^{ème} question), Mme Aurélie MILIN, M. Jean-Claude MORISSE, M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD (jusqu'à la 15 ^{ème} question), M. Pierre ROBIN, Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 13 ^{ème} question), Mme Salomé RUEL, M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE (à partir de la 4 ^{ème} question), Mme Anna-Maria SPANO, Mme Nicole THOREAU, M. Alain TUILLIÈRE, M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 13 ^{ème} question), Conseillers. Membres absents excusés : M. Christian PEREZ procuration à M. Jean-François FONTAINE (à partir de la 11 ^{ème} question), M. Henri LAMBERT procuration à M. Antoine GRAU (à partir de la 14 ^{ème} question), Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à Mme Sophorn GARGOULLAUD (à partir de la 12 ^{ème} question), M. Alain DRAPEAU procuration à M. Christian GRIMPRET (à partir de la 16 ^{ème} question), M. Yann HÉLARY procuration à M. Pierre ROBIN, M. Éric PERRIN (à partir de la 14 ^{ème} question), autres membres du Bureau communautaire. Mme Séverine AOUACH-BAVEREL procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Claude ARDOUIN procuration à M. Guy DENIER, Mme Gabrielle BAEUMLER procuration à Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Vincent COPPOLANI, M. Patrick BOUFFET procuration à M. Vincent DEMESTER, M. Michel CARMONA procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 16 ^{ème} question), M. Frédéric CHEKROUN (à partir de la 12 ^{ème} question), Mme Nadège DÉSIR, Mme Sylvie DUBOIS procuration à M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 13 ^{ème} question), M. Philippe DURIEUX procuration à M. Jacques PIERARD, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Sophorn GARGOULLAUD procuration à Mme Séverine LACOSTE (jusqu'à la 8 ^{ème} question), M. Didier GESLIN (à partir de la 14 ^{ème} question), M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN procuration à M. Serge POISNET, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (à partir de la 14 ^{ème} question), M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT (à partir de la 16 ^{ème} question), M. Jonathan KUHN, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY (jusqu'à la 13 ^{ème} question), Mme Line LAFOUGÈRE (représentée par M. Philippe BOUSSIRON), M. Jacques LEGET procuration à Mme Nicole THOREAU, Mme Catherine LÉONIDAS procuration à Mme Anna-Maria SPANO (à partir de la 11 ^{ème} question), M. Jean-Michel MAUVILLY (à partir de la 14 ^{ème} question), Mme Martine RICHARD procuration à Mme Bérangère GILLE (à partir de la 16 ^{ème} question), M. Michel ROBIN procuration à M. Pierre LE HÉNAFF, M. Didier ROBILIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, Mme Mathilde ROUSSEL (à partir de la 14 ^{ème} question), Mme Catherine SEVALLE (jusqu'à la 3 ^{ème} question) procuration à M. Paul-Roland VINCENT, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à Mme Brigitte DESVEAUX, Mme Chantal VETTER procuration à M. Michel SABATIER, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, M. Paul-Roland VINCENT (à partir de la 14 ^{ème} question), Conseillers. Secrétaire de séance : M. Jacques PIERARD.		
Date de convocation 12/10/2018			
Date de publication : 25/10/2018			
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	56	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	18	Suffrages exprimés :	74
		Pour l'adoption :	74
Nombre de votants :	74	Contre l'adoption :	0

N° 7

Titre / AFIPADE (ASSOCIATION DES FICHIERS PARTAGÉS DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL) - MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES COTISATIONS COMMUNALES POUR 2018

Madame Fleuret-Pagnoux expose que le Conseil communautaire, dans sa séance du 23 juin 2011, a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) à l'AFIPADE (association qui gère le fichier partagé de la demande de logement locatif social) et a validé le principe de la prise en charge à hauteur de 50% des cotisations individuelles des communes adhérentes.

Les communes souhaitant adhérer règlent 100 % de leur cotisation annuelle à l'AFIPADE. Sur présentation d'une facture acquittée, la CdA rembourse à la commune 50% du montant de la cotisation.

Pour 2018, l'AFIPADE, lors de son assemblée générale du 15 juin 2018, a voté le montant de ses cotisations annuelles, et a confirmé le principe d'une réduction de 50% de la cotisation lorsque au moins six communes adhérentes représentent plus de 50% du parc social intercommunal.

Ainsi, le montant des cotisations pour 2018 s'établirait comme suit :

	Cotisation à l'AFIPADE		Prise en charge par la CDA - 50%	A la charge des communes
	à 100%	après réduction de 50%		
Communes entre 2 000 et 5 000 hab				
Angoulins	1 800 €	900 €	450 €	450 €
Esnandes	1 800 €	900 €	450 €	450 €
La Jarne	1 800 €	900 €	450 €	450 €
l'Houmeau	1 800 €	900 €	450 €	450 €
Marsilly	1 800 €	900 €	450 €	450 €
Sainte-Soulle	1 800 €	900 €	450 €	450 €
Saint-Rogatien	1 800 €	900 €	450 €	450 €
Saint-Xandre	1 800 €	900 €	450 €	450 €
Verines	1 800 €	900 €	450 €	450 €
Communes entre 5 000 et 10 000 hab				
Aytré	2 700 €	1 350 €	675 €	675 €
Chatellaillon-Plage	2 700 €	1 350 €	675 €	675 €
Dompierre-sur-Mer	2 700 €	1 350 €	675 €	675 €
Lagord	2 700 €	1 350 €	675 €	675 €
Nieul-sur-Mer	2 700 €	1 350 €	675 €	675 €
Périgny	2 700 €	1 350 €	675 €	675 €
Puilboreau	2 700 €	1 350 €	675 €	675 €
Communes de plus de 30 000 hab				
La Rochelle	4 500 €	2 250 €	1 125 €	1 125 €
SOUS-TOTAL COMMUNES		19 800 €	9 900 €	9 900 €
EPCI membre partenaire				
CdA de La Rochelle	4 500 €	2 250 €	2 250 €	
TOTAL		22 050 €	12 150 €	9 900 €

La participation totale de la CdA serait de 12 150€. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de prise en charge financière par la CdA des cotisations des communes à l'AFIPADE pour 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document permettant leur exécution.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LA CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE DÉLÉGUÉE

Marylise FLEURET-PAGNOUX